

06-13

Pour diffusion immédiate
Le 26 janvier 2006

**LE GOUVERNEMENT MCGUINITY S'ATTAQUE
AUX BLESSURES LIÉES À UN MANQUE D'ERGONOMIE AU TRAVAIL**
*La campagne « Travailler sans douleur » mise sur des inspections
et sur la dissémination d'information*

WATERLOO – Le gouvernement McGuinty augmente la sensibilisation aux blessures dues à un manque d'ergonomie au travail en lançant une campagne qui mise sur des inspections et sur la dissémination d'information, a annoncé aujourd'hui le ministre du Travail, M. Steve Peters.

« Les blessures comme les maux de dos et les lésions des articulations sont un grand sujet de préoccupation dans les lieux de travail de l'Ontario, car elles représentent 42 p. 100 des blessures qui entraînent un arrêt de travail », a déclaré M. Peters devant un auditoire au Centre of Research Expertise for the Prevention of Musculoskeletal Disorders, de l'Université de Waterloo. « Ces blessures font souffrir inutilement et nous sommes déterminés à les prévenir. »

Le ministre Peters a dit que le gouvernement et ses collaborateurs sont en train de mettre à exécution les recommandations du comité consultatif sur l'ergonomie du ministère du Travail, au sein duquel le patronat et les syndicats sont représentés.

En ce qui concerne la campagne *Travailler sans douleur*, le gouvernement ira de l'avant pour ce qui est de six recommandations bien précises. Celles-ci ont trait à la sensibilisation, à la dissémination d'information et à la prévention, ainsi qu'à l'accroissement de la formation, des ressources informatives et des connaissances. Le gouvernement fera également un meilleur suivi des inspections réalisées dans le but de relever les lacunes en matière d'ergonomie.

La campagne *Travailler sans douleur* se concentrera sur les troubles musculo-squelettiques. Ceux-ci sont dus à des dangers courants au travail, mais souvent négligés. Il a été montré que la présence d'un programme visant à prévenir ces blessures a de nombreuses conséquences positives, dont les suivantes :

- La satisfaction, le moral et le bien-être des employés s'améliorent.
- Le nombre de demandes d'indemnités relatives aux blessures avec perte de temps de travail faites à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et les coûts directs et indirects qui y sont associés diminuent.
- La rétention d'employés qualifiés et expérimentés devient plus facile.
- Les coûts administratifs relatifs au traitement des demandes d'indemnité et aux enquêtes diminuent.
- La qualité, la productivité et les bénéfices s'améliorent.

Quand ils commenceront, le 1^{er} avril, à inspecter les lieux de travail à risque élevé dans les secteurs de l'industrie et des services de santé, les inspecteurs du ministère cibleront tout particulièrement les facteurs de risque qui sont associés aux troubles musculo-squelettiques. Leur but sera de mieux faire connaître les causes des douleurs et blessures dues à un manque d'ergonomie. Les inspecteurs examineront tous les établissements où l'on constate ce genre de blessures, ainsi que les mesures préventives qui y ont été prises.

Pour faire prendre conscience du problème, le ministère et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ont publié une feuille d'information qui décrit les façons de relever et de prévenir les blessures dues à une mauvaise ergonomie. La feuille d'information se trouve sur le site www.labour.gov.on.ca.

« En ciblant les douleurs et les blessures liées au travail, nous protégeons les travailleurs et les travailleuses de l'Ontario et nous renforçons par là-même notre économie, a déclaré M. Peters. »

- 30 -

Renseignements :
Susan McConnell
Bureau du ministre
416 326-7710

Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Available in English

www.labour.gov.on.ca